

La justice prononce la dissolution de l'association RAJ

Le tribunal administratif d'Alger vient de prononcer la dissolution de l'association de jeunes Rassemblement-Actions-Jeunesse (RAJ), indique l'association dans un communiqué.

Estée en justice par le ministère de l'Intérieur, RAJ subit depuis le début du Hirak en février 2019, de des pressions de la part des autorités.

Commentant la décision, l'association déplore le verdict et affirme le travail des avocats a montré que le dossier est vide dans le fond et dans la forme. '' Ils ont pu aussi déconstruire une requête basée sur des suppositions sans aucune preuves telles que constater par les juges du tribunal'', lit-on dans le document.

''Ce verdict ne va pas nous affaiblir, n'effacera pas les 28 ans d'existence, de résistance et de lutte pour la citoyenneté, la liberté et la démocratie'', indique l'association.

Les avocats de l'association vont faire appel devant le Conseil d'Etat contre le jugement de dissolution rendu par le tribunal et parallèlement demandé en action séparée au Conseil d'Etat de surseoir l'exécution du jugement dont appel, fait savoir la même source.

Par ailleurs, le RAJ s'engage à continuer de militer. ''Malgré cette décision injuste et aberrante, le RAJ va se battre et défendre l'association pour qu'elle continue à exister sur le terrain'', note le communiqué. Il ajoute : ''En ces circonstances difficiles pour l'association et la liberté d'association en Algérie, le RAJ, tient à remercier tous ceux et celles qui ont apporté leur soutien à l'association''.